



Une nouvelle peine : la contrainte pénale



Discours d'ouverture à l'Assemblée Nationale - 4 juin 2014

“

La contrainte pénale est une peine autonome, une peine avec tous les attributs de la peine, avec sa dimension rétributive. La contrainte pénale sera assortie d'un programme de responsabilisation individualisé, adapté, et qui sera ajusté pour accompagner les efforts de désistance, c'est-à-dire pour sortir de la délinquance.

”

Christiane Taubira

Garde des Sceaux, ministre de la Justice
Assemblée nationale – Mardi 3 juin 2014